



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'HERAULT

ARRETE PREFECTORAL N° 2010-01-559

DE PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES RELATIVES AU CLASSEMENT
AU TITRE DU DECRET N°2007-1735 DU 11 DECEMBRE 2007
CONCERNANT LA DIGUE DITE « DIGUE DE PEZENAS VILLE »

COMMUNE DE PEZENAS

Le Préfet de l'Hérault
Officier de la Légion d'Honneur

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L. 211-3, R. 214-112 à R. 214-147;

VU le décret 2007-1735 du 11 décembre 2007 relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques et au comité technique permanent des barrages hydrauliques et modifiant le code de l'environnement ;

VU l'arrêté du 29 février 2008 fixant des prescriptions relatives à la sécurité et à la sûreté des ouvrages hydrauliques ;

VU l'arrêté du 12 juin 2008 définissant le plan de l'étude de dangers des barrages et des digues et en précisant le contenu ;

VU l'annexe n°1 de localisation de la digue et l'annexe n°2 de désignation des propriétaires de la digue ;

VU l'avis du service de police de l'eau en date du 10 septembre 2009 ;

VU l'avis du CODERST en date du 24 septembre 2009 ;

VU l'avis du maire de PEZENAS concernant le projet du présent arrêté sollicité par courrier en date du 19 octobre 2009 ;

CONSIDERANT

- L'existence de la digue,
- les caractéristiques techniques de la digue notamment sa hauteur ainsi que la population protégée sur la commune de PEZENAS au sens de l'article R.214-113 du code de l'environnement,

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture de l'Hérault ;

ARRETE

Titre I : CLASSE DE L'OUVRAGE ET MISE EN CONFORMITE

Article 1 : Propriété et classe de l'ouvrage

La digue de « Pézenas ville » appartient à la commune de Pézenas et à plusieurs propriétaires privés dont les coordonnées figurent sur l'**annexe 2** de désignation des propriétaires.

Elle est constituée des tronçons référencés dans la base de données Bardigues de l'aval vers l'amont :

- n°34047 (entre la rue de Beaulac et 150 m en amont du confluent avec l'Hérault),
- n°34019 (entre la rue Gleize et la rue de Beaulac),
- n°34017 (entre la rue du Cdt Allengry et la rue Gleize),
- n°34016 (entre la D13E5 et la rue du Cdt Allengry)

L'ouvrage est situé en rive droite de La Peyne. Sa longueur totale est de 3310 m. Il est formé par des talus enherbés sur 900 m et par des murs et murets en maçonnerie sur 2410 m.

Sa situation géographique figure à l'**annexe 1** de localisation de la digue.

La digue ayant une hauteur supérieure à 1 m et protégeant des inondations (zone protégée) une population estimée comprise entre 1000 et 50000 habitants, elle relève donc de la **classe B**.

Article 2 : Prescriptions relatives à l'ouvrage

La digue dite « Digue de Pézenas ville » doit être rendue conforme par ses propriétaires aux dispositions des articles R. 214-113, R. 214-115, R. 214-116, R. 214-117, R. 214-122, R. 214-123, R. 214-125, R. 214-140 à R. 214-142 et R. 214-147 du code de l'environnement et à l'arrêté du 29 février 2008 suivant les délais et modalités suivantes :

- constitution du dossier de l'ouvrage avant le **30 avril 2010**;
- constitution du registre de l'ouvrage avant le **30 avril 2010**;
- description de l'organisation mise en place pour assurer l'exploitation et la surveillance de l'ouvrage avant le **30 avril 2010**;
- production et transmission pour approbation par le préfet des consignes écrites d'entretien et de surveillance avant le **30 juin 2010** (contenu de visite technique approfondie et contenu du rapport de surveillance) ;
- transmission au service de police de l'eau du rapport de surveillance avant le **31 décembre 2012** puis tous les 5 ans ;
- transmission au service de police de l'eau du compte-rendu des visites techniques approfondies avant le **30 avril 2010** puis tous les ans.

D'autre part,

Un diagnostic de sûreté tel que prévu par l'article 16 du décret 11 décembre 2007 susvisé et l'article 9 de l'arrêté du 29 février 2008 susvisé de la digue dite « Digue de Pézenas ville » est à réaliser et à transmettre au service de police de l'eau avant le **30 avril 2010**.

Une étude de dangers de la digue dite « Digue de Pézenas ville » est à produire et à transmettre au service de police de l'eau avant le **31 décembre 2014** et à actualiser au moins tous les 10 ans.

Une revue de sûreté de la digue dite « Digue de Pézenas ville » est à réaliser dont le compte rendu

est à transmettre au service de police de l'eau avant le **31 mars 2015** et à renouveler tous les 10 ans.

Titre II : DISPOSITIONS GENERALES

Article 3 : Existence de la digue

Le présent arrêté vaut reconnaissance d'existence de l'ouvrage au titre de l'article L 214-6 du code de l'environnement.

Article 4 : Droits des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 5°: Autres réglementations

Le présent arrêté ne dispense en aucun cas les pétitionnaires d'obtenir les autorisations ou de faire les déclarations requises par d'autres réglementations.

Article 6 : Publication et information des tiers

Par les soins du Préfet :

- Une copie de cet arrêté sera transmise au service de Police de l'Eau de la DDTM.
- L'arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et l'original transmis au pôle juridique pour sa conservation au registre des arrêtés.

Par les soins de la directrice départementale des territoires et de la mer :

- Une copie de cet arrêté sera transmise à la mairie de la commune de PEZENAS pour affichage.
- L'arrêté sera notifié à tous les propriétaires de la digue.
- Ces informations seront mises à disposition du public sur le site Internet de la préfecture de l'Hérault pour une durée d'au moins 12 mois.

Par les soins du maire de PEZENAS :

- L'arrêté de classement sera affiché en mairie pendant une durée minimale d'un mois.

Article 7 : Voies et délais de recours

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs par les pétitionnaires et par les tiers dans un délai de quatre ans selon les conditions de l'article L. 514-6 du code de l'environnement.

Dans le même délai de deux mois, les pétitionnaires peuvent présenter un recours gracieux. Le silence gardé par l'administration pendant plus de deux mois sur la demande de recours gracieux emporte décision implicite de rejet de cette demande conformément à l'article R. 421-2 du code de justice administrative.

Article 8 : Exécution

Le secrétaire général de la préfecture,

Le maire de la commune de PEZENAS,

Le chef du service de police de l'eau de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer,

Le commandant du groupement de Gendarmerie de l'Hérault,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, et dont une ampliation sera tenue à la disposition du public dans la mairie de PEZENAS.

A Montpellier, le 23 Février 2010

Le Préfet
Pour le Préfet

Pour Le Préfet :
Le Secrétaire Général.

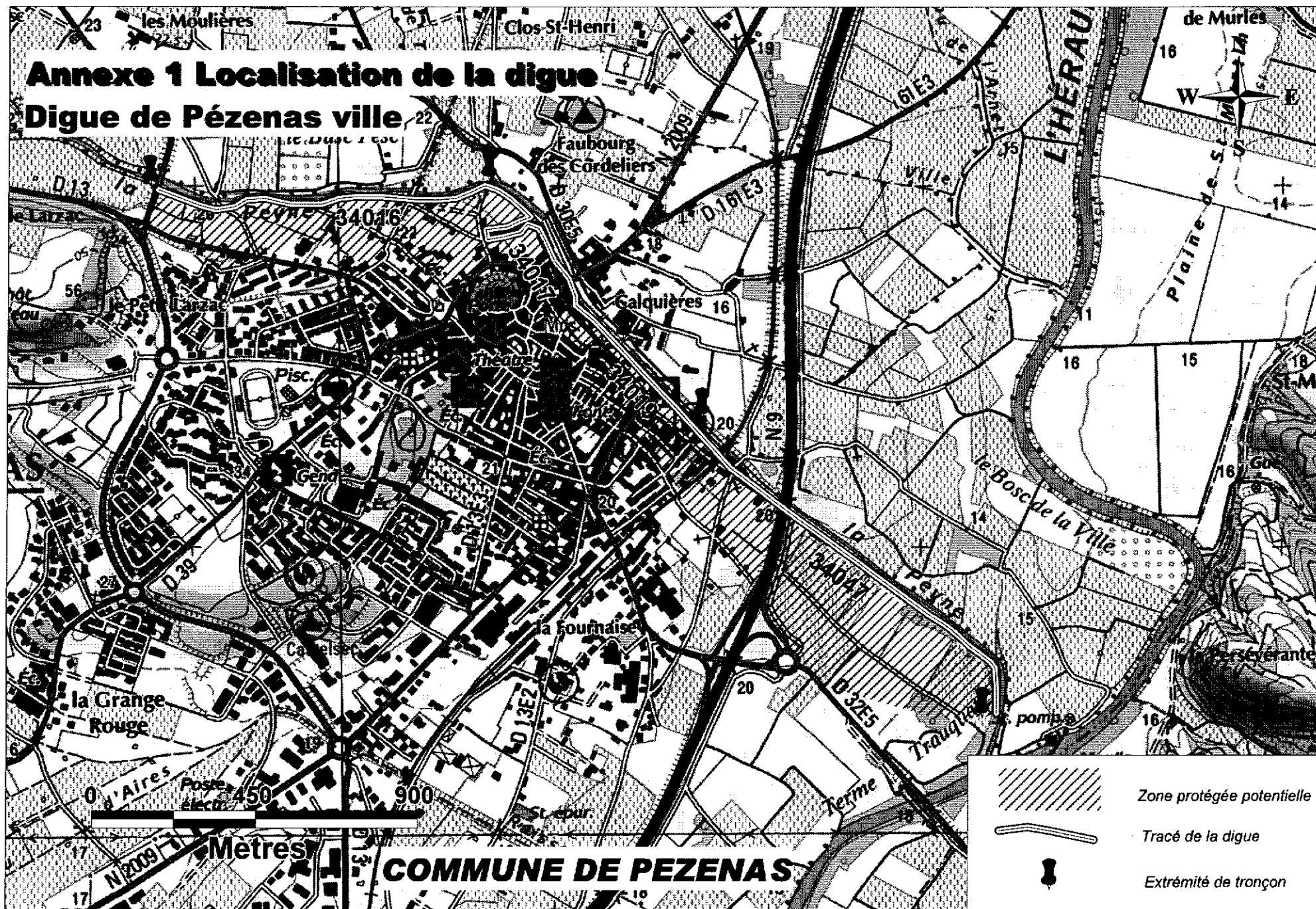
PJ : Annexes 1 et 2

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'LATRON', is written over a horizontal line. The signature is slanted and somewhat stylized.

Patrice LATRON

Annexe 1 Localisation de la digue

Digue de Pézenas ville



COMMUNE DE PEZENAS

ANNEXE 2 : Désignation des propriétaires

COMMUNE DE PEZENAS DIGUE DE PEZENAS VILLE

Sections cadastrales	Numéro des parcelles	Nom du propriétaire	Adresse du propriétaire	
AN	28	DUGUIES Guy François Joseph	6, place Frédéric Mistral	34120 PEZENAS
AN	22 et 24	GFA du Domaine de Castelnau de Guers	32, avenue de Pézenas	34120 CASTELNAU-DE-GUERS
AN	19 et 20	D. ELYS	Domaine de Laval	34120 TOURBES
AN	16 et 18	BER Jean François Luc	28, faufourg des Cordeliers	34120 PEZENAS
AN	15	DUGUIES Bernard Louis Joseph	6, place Frédéric Mistral	34120 PEZENAS
AN	389	NEWTON John Edward	Résidence Mas du Parc Trauquat- rue Calquières Basses	34120 PEZENAS
		NEWTON James Edgar	65 Wellington street	ROYAUME UNI
		HALL Jennifer Christine	Mas du Parc - rue de Peyne	34120 PEZENAS
		NEWTON Rachel Jane	30 Trefoil road	ROYAUME UNI
AM	chemin de service (sous A75)	Commune	Hôtel de ville- 6, rue Massillon	34120 PEZENAS
AM	passage entre maisons (entre 1228 et 279)			
BK	passage (entre 937 et 931)			
BK	937 et 938			
BI	passage entre maisons (entre BI 117 et BK 1195)			
BI	rue de peyne (entre 235 et 101)			
BI	315			
BH	chemin de service (entre BI 77 et BH 223)			
BH	220			

BH	chemin de service (entre 220 et 237)	Commune	Hôtel de ville- 6, rue Massillon	34120 PEZENAS
BH	chemin de service (entre 277 et 294)			
BH	chem. de La Condamine			
BH	VC n°9			
AM	280 et 282	CHETRIT Dann Elie	16, avenue Paul Pélisse	34230 PAULHAN
AM	279	TRUIECK Adrien	12, Roebuck Park Clonskeagh	DUBLIN 14 Irlande
BK	1228	GILLES Christian Claude	13B, rue Calquières Basses	34120 PEZENAS
		DEMAIZIERE Françoise Jeanne	Briandes	34650 LUNAS
BK	1230	Copropriété de 199 BK 1230	13, rue Calquières Basses	34120 PEZENAS
BK	1229	SCI 13 Calquières Basses - R M CHABENAT Guy	13, rue Calquières Basses	34120 PEZENAS
BK	924	Réseau Ferré de France	Direction régionale - 185, rue Léon Blum	34000 MONTPELLIER
BK	930	ALBERGE Cathy Hélène Sophie	3, rue Calquières Basses	34120 PEZENAS
BK	931	PADWICK Lisa Jane	1, rue Calquières Basses	34120 PEZENAS
BK	939	CDIF MONTPELLIER II (Service des Domaines)	334, allée Henri II de Montmorency	34000 MONTPELLIER
BK	940	LAPLANCHE André antoine Edmond Marius	7, place du 14 juillet	34120 PEZENAS
		LAPLANCHE Alain Rémy Jean Camille	18, rue Victor Hugo	34120 PEZENAS
		RUAND Mireille Elisabeth Marie	7, place du 14 juillet	34120 PEZENAS
		LAPLANCHE Jean Gabriel Alain	16, rue Victor Hugo	34120 PEZENAS
BK	1195	SCI Vignemalle	3B place du 14 juillet	34120 PEZENAS
BI	117			
BI	118			
BI	rue du Faubourg des Cordeliers	CONSEIL GENERAL DE L'HERAULT Département du patrimoine	Hôtel du département 1000, rue d'Alco	34087 MONTPELLIER cedex4
BI	103 et 236	BOULARAND JACQUES Gustave Benjamin	2, place des Etats du Languedoc	34120 PEZENAS
BI	235	BOUIS Colette Yvonne Marie Thérèse	8, rue de Peyne	34120 PEZENAS

BI	101	DELFAU Gérard Cyprien Augustin	21, rue Monge	75005 PARIS
		DELFAU Isabelle	54, boulevard Saint Marcel	75005 PARIS
		REY Mireille	21, rue Monge	75005 PARIS
BI	313	SUAU Josette Francette Elisabeth	12, rue de Peyne	34120 PEZENAS
BI	98 et 99	BOURDET François Marie Joseph Jérôme	23, rue Carnot	02850 TRELOU SUR MARNE
		CHARPENTIER Christine Paulette Alice	23, rue Carnot	02850 TRELOU SUR MARNE
BI	77 et 78	RUIZ Thomas	rue Commandant Alengry	34120 PEZENAS
		RUIZ Sylvie Monique	15, route de Gabian	34320 ROUJAN
		LETORT Liliane Monique Suzanne	rue Commandant Alengry	34120 PEZENAS
		RUIZ Philippe Jean Paul	3, rue François Truffaut	34120 PEZENAS
BH	221, 222 et 224	SCI Albert Paul ALLIES	12, rue Albert Paul ALLIES	34120 PEZENAS
BH	377	RAYNIER Jacques aimé	Sous la Motte du Château	34120 PEZENAS
BH	294	METGE Patricia Fabienne Jacqueline	1 lot La Rivière	34120 TOURBES
BH	289 et 481	NAVAL Daniel Raymond Alain	8, chemin de La Condamine	34120 PEZENAS
		CHAMAYOU Arlette Marie Denise Andrée	8, chemin de La Condamine	34120 PEZENAS
BH	478	NAVAL Daniel Raymond Alain	8, chemin de La Condamine	34120 PEZENAS
BH	209	CAUSSANEL Gérard	3, chemin de la Condamine	34120 PEZENAS
BH	416	Société AQUASEM	route des Salins	34140 MEZE
		Commune	Hôtel de ville- 6, rue Massillon	34120 PEZENAS